

L'ajournement

LE TARIF DES DOUANES—L'EFFET DU NOUVEAU DROIT
TARIFAIRE SUR LE SECTEUR DE L'ÉDITION

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en juin 1986, le gouvernement conservateur a brusquement imposé un droit de 10 p. 100 sur les livres en langue anglaise importés. Le gouvernement conservateur a adopté cette mesure très maladroite en réaction au droit tarifaire sur les bardeaux.

• (1800)

Les conservateurs ont adopté cette mesure à la légère. Ils n'ont pas pensé aux conséquences. C'était pratique. Une disposition le permettait et elle était facile à appliquer. Alors, ils ont adopté cette politique très malavisée. On s'est rapidement rendu compte, et le temps n'a fait que le confirmer, que cette politique n'a pas eu pour effet de punir les Américains. Elle n'a certainement pas réussi à leur faire retirer les droits sur les bardeaux, mais elle a fait du tort à l'industrie canadienne de l'édition. Elle a fait augmenter le prix des livres et a fait du tort aux consommateurs canadiens, aux lecteurs canadiens. C'est en réalité une taxe sur la lecture. Le gouvernement a accepté d'examiner la situation. Il a reçu de l'information depuis, et je voudrais lui demander de revenir sur sa décision et d'annuler ce droit de 10 p. 100.

Le *Canadian Book Publishers' Council* nous a fourni de l'information sur les répercussions de cette politique. Le prix des livres a augmenté et, bien sûr, le coût de gestion de ce nouveau droit l'a fait augmenter encore plus. Les bibliothèques canadiennes sont obligées d'acheter des livres à l'étranger et, fait curieux, les livres destinés aux bibliothèques publiques sont exempts de ce droit. Les bibliothécaires devraient s'attendre à une remise des éditeurs. Cependant, le coût de traitement de la remise est plus élevé que la remise elle-même. Pour contourner cette difficulté, les bibliothécaires achètent directement à des agents américains. Cela signifie que des éditeurs canadiens qui faisaient auparavant ce travail ont perdu les bénéfices réalisés grâce à l'importation d'ouvrages en langue anglaise alors qu'ils leur permettaient de subventionner la publication de livres canadiens.

La plupart des livres importés sont vendus par des éditeurs canadiens et ces derniers ont perdu cette importante affaire. La coédition internationale est menacée. Les éditeurs canadiens étendent leurs catalogues pour inclure des livres publiés à l'étranger dont ils achètent les droits. Ces livres sont souvent imprimés aux États-Unis. Pour bien d'autres raisons, on publie souvent des livres canadiens à l'étranger et on doit payer un droit pour les faire venir au Canada. La vente de ces ouvrages baisse par conséquent, et les auteurs canadiens en souffrent. Il s'agit d'une décision extrêmement maladroite.

Je voudrais lire ce que la ligue des poètes canadiens a écrit:

La ligue des poètes canadiens s'oppose fortement à l'imposition d'un droit tarifaire sur les livres et les périodiques importés . . .

La ligue appuie les mesures positives que le gouvernement prend en faveur des auteurs et des éditeurs canadiens. La ligue déplore, cependant, l'imposition de toute barrière tarifaire à la libre circulation de l'information et s'oppose en particulier à ce qu'on mêle les livres et les périodiques aux disputes commerciales actuelles et aux négociations sur le libre-échange.

La ligue des poètes canadiens exhorte le gouvernement fédéral à annuler ce droit.

Je suis entièrement d'accord. Cette mesure ne nuit pas du tout aux éditeurs américains, mais à leurs homologues canadiens. Elle ne provoquera pas de chômage dans l'édition aux États-Unis. Les Américains jouissent de vastes débouchés dans ce domaine, bien entendu, mais les publications canado-américaines en souffriront.

Nous détenons aussi des renseignements sur la légalité de cette disposition. Je crois que l'avis juridique qu'a obtenu l'Association des éditeurs canadiens est fondé. Cette mesure contreviendrait à la Charte canadienne des droits et libertés qui met les deux langues officielles sur le même pied. La discrimination contre les personnes est interdite et il se trouve maintenant que les lecteurs de langue anglaise en sont victimes parce que ce tarif ne s'applique pas aux publications françaises ou dans une autre langue. Il contrevient à l'article 16 de la Charte des droits qui stipule que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Comment pouvons-nous tolérer alors que l'anglais fasse l'objet de discrimination?

Enfin, le tarif est incompatible avec les dispositions de la Charte prévoyant la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication. Cette mesure va à l'encontre de la libre circulation des idées et des informations, et elle est donc très préjudiciable à nos concitoyens sous ce rapport.

Nous voyons bien l'hypocrisie du gouvernement. N'a-t-il pas annoncé, presque en même temps que cette mesure, un programme de soutien de l'édition canadienne? Il a arrêté des dispositions spécialement conçues pour favoriser la canadienisation de cette industrie qui appartient, dans une grande mesure, à des intérêts étrangers, pour asseoir davantage la participation canadienne et pour encourager plus précisément les établissements canadiens à s'approvisionner, même en livres importés, auprès de maisons d'édition canadiennes. Cette mesure les incite à acheter au pays parce qu'elle prévoit des pénalités financières.

• (1805)

Je sais aussi que les crédits que débloque le gouvernement pour financer ces mesures positives à l'égard du secteur de l'édition sont effectivement inférieurs à la somme d'argent qu'il lui soutire à cause de ce droit tarifaire sur les livres. Nous sommes les malheureuses victimes d'une politique très malavisée. Je demande instamment au gouvernement d'admettre qu'il a fait fausse route et de supprimer complètement ce droit tarifaire de 10 p. 100 sur les livres en anglais importés.

[Français]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais assurer l'honorable députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) que notre gouvernement s'est engagé à développer l'industrie canadienne de l'édition. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour décrire à la Chambre une série de mesures qui ont été annoncées par notre gouvernement plus tôt cette année.